



Adopter les **BONS RÉFLEXES** face aux **INONDATIONS**

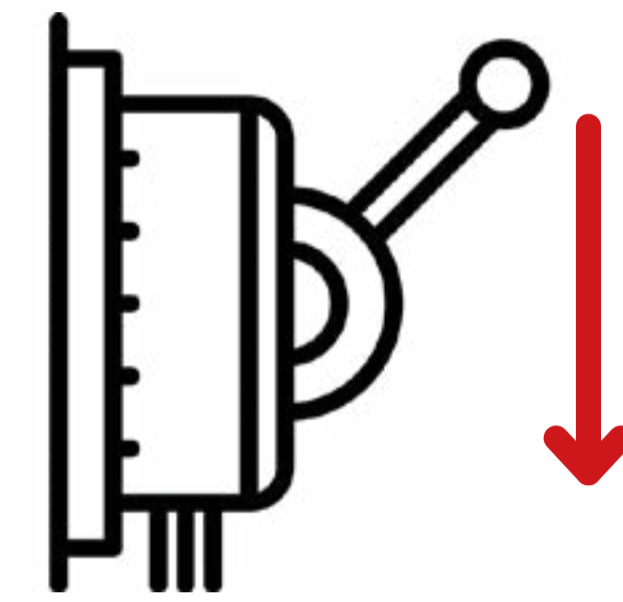


Suivre les infos sur les radios
locales et nationales.

FRANCE BLEU
Normandie 100.1
FRANCE INFO
Dieppe 105.5 | Rouen 105.7



Suivre l'évolution de la météo
sur le site de Météo France
www.meteo.fr



Couper les sources
d'énergies : gaz,
électricité, eau.



Débrancher les
appareils électriques.
Placer-les en hauteur
si possible.

Ne pas utiliser sa
voiture, reporter
ses déplacements.



À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX



N'utilisez surtout pas
d'équipements électriques :
ascenseurs, portes automatiques.



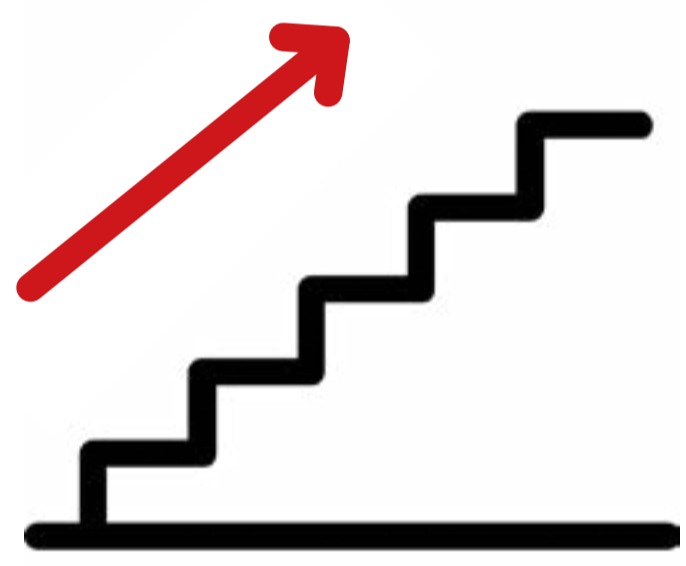
N'allez pas chercher vos enfants
à l'école ou à la crèche.

Ils seront les premiers pris en charge
par les secours.

ET PENDANT L'INONDATION



Placer les
médicaments et les
produits chimiques
en hauteur.
Fermer les poubelles.



Se réfugier en hauteur.
Placer les objets fragiles ou
de valeur en hauteur.



Ne vous engagez
pas sur une route
inondée.



Se soucier des
personnes proches
et vulnérables



N'entreprenez pas
d'évacuation
sauf si vous en recevez
l'ordre des autorités ou si
vous y êtes forcé par la
montée des eaux.

APRÈS L'INONDATION

➔ FAIRE LE BILAN DES DÉGÂTS

- Dans la mesure du possible, prenez des photographies de tous les dommages avant d'entreprendre des réparations. Éventuellement, marquez les niveaux d'eau sur les murs.
- Pour votre assurance, tenez-vous informé auprès de votre commune de l'émission d'un éventuel arrêté de Catastrophe Naturelle.

➔ ÉVACUER L'EAU ET LA BOUE

- Lorsque toute la boue est évacuée, désinfectez afin d'éviter tout risque sanitaire.

➔ SÉCHER ET AÉRER VOTRE HABITATION

- Ne rétablissez l'électricité que si vous êtes sûr de l'état de votre installation électrique. Si votre disjoncteur a été inondé, faites appel à un professionnel.
- Ne branchez pas les appareils électriques s'ils sont mouillés, n'utilisez pas un chauffage d'appoint en continu.

➔ LIMITER TOUT RISQUE D'INTOXICATION

- Jetez les aliments qui sont restés dans l'eau (potager ...) ou dans un réfrigérateur, congélateur hors-service.
- Avant de boire de l'eau, assurez-vous auprès de votre mairie qu'elle est potable.

➔ ENTREPRENDRE DES RÉPARATIONS

- Ne jetez rien et n'entreprenez aucun travaux avant d'avoir contacté votre compagnie d'assurance, cela pourrait compromettre une partie de vos réclamations.
- Profitez des réparations pour utiliser des matériaux plus adaptés aux inondations. Par exemple, évitez les moquettes, le papier peint et préférez le carrelage et la peinture.

"Être préparé, c'est d'abord être bien informé!"

- ...sur **les risques** auxquels je suis potentiellement exposé.
- ...sur **les bons comportements** à adopter en cas d'inondations.
- ...sur **les aménagements** réalisables pour augmenter la résilience de mon habitat ou de mon entreprise et entreprendre les travaux nécessaires.



Si je suis obligé(e) de quitter mon domicile subitement, j'emporte avec moi :

- une radio avec des piles de rechange,
- des bougies ou des lampes de poches,
- mon téléphone portable et son chargeur
- de la nourriture et de l'eau potable,
- des médicaments,
- des vêtements,
- les papiers administratifs qui peuvent m'être demandés hors de chez moi.

Plus d'infos :

SMBV Arques
7 rue du G^{al} Leclerc | 76270 Neufchâtel-en-Bray
02 35 17 55 33 | infos@bvarques.fr
www.bvarques.fr

